



lettre de rappel tiers saisie des rémunérations par tribunal judiciaire

Par **gest-imm**, le **26/03/2021** à **11:45**

Bonjour,

Mon entreprise Sarl est en liquidation judiciaire depuis Juillet 2019.

Je recois ce 24 Mars 2021, en courrier simple, une " lettre de rappel tiers saisi " du tribunal judiciaire, concernant une employée (mon épouse), pour non versement de la saisie sur rémunération depuis Juin 2019 . Par négligeance, j'ai continué de verser le montant de cette saisie alors que mon employé (épouse) était en retraite et donc plus salariée de la Sarl depuis le 01 Septembre 2012.

Dois-je répondre ou non à ce courrier

Si non, quelles sont les suites à attendre.

Si oui, quel motif invoqué.

Bien cordialement,

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **P.M.**, le **26/03/2021** à **12:02**

Bonjour,

Il me semble qu'il vaut toujours mieux répondre à un tel courrier et même prendre contact directement avec le service qui en est à l'origine...

Par **youris**, le **26/03/2021** à **12:16**

bonjour,

voir ce lien relatif au refus de paiement du tiers saisi :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/refus-paiement-tiers-saisi-16792.htm>

salutations

Par **P.M.**, le **26/03/2021** à **12:54**

C'est en l'occurrence surtout que le tiers saisi doit avertir le Tribunal judiciaire lorsque la salariée ne fait plus partie des effectifs de l'entreprise...